

**OBJET RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
(PROGRAMME 2010)**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 4 ET 6
ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'OPERATION GLOBALE (lot 1 / phase 2 ; lot 2 / phase 2 ; lots 3, 4, 5 et 6)**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par Délibération du 27 février 2010, vous avez approuvé le programme 2010 de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, comprenant 6 lots, et vous m'avez autorisé à lancer une consultation ouverte. Vous m'avez également autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Office de l'Eau, et avez approuvé un plan de financement.

Les lots 1, 2, 3, et 5 ont été attribués, et les lots 4 et 6 déclarés sans suite pour motif d'intérêt général, les offres des candidats s'avérant supérieures à l'estimation de l'administration.

Le résultat de l'appel d'offres figure dans le tableau suivant :

Désignations	Localisations	Entreprises retenues	Montants (€ HT)
Lot 1	Centre-Ville	SPIE CAPAG	665 279,00
Phase 1			400 480,00
Phase 2			264 799,00
Lot 2	Montagne	OUEST BTP	786 780,00
Phase 1			593 120,00
Phase 2			193 660,00
Lot 3	Camélias	EPE REUNION	264 140,00
Lot 5	Chaudron	FENELON	425 673,00
TOTAL			2 141 872,00

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour les lots 4 et 6 qui regroupent les voies suivantes :

4 Moufia	Chemin des Grenadiers/ Allée des Primevères/ Allée des Cassias/ Chemin des Pruniers en impasse/ Chemin Bois de Nattes/ Rue Franche Comté/ Rue de la Gascogne
6 Sainte-Clotilde / Bretagne	Rue Edmond Rostand/ Rue Méziaire Guignard/ Rue des Vavangues/ Rue des Deux Canons/ Rue de l'Ancienne Poste/ Chemin Montauban/ Chemin des Maraîchers en impasse/ Impasse sur le Chemin Grand Canal

L'Impasse des Serins qui figurait dans le lot 6 est enlevée de la liste. La canalisation passant sous cette voie a été renouvelée en juin en coordination avec les travaux de voirie. En revanche, il est proposé d'inclure dans ce lot, le renouvellement d'une canalisation en acier dans une impasse débouchant sur le chemin du Grand Canal à la Bretagne.

Rapport n° 10/4-34

Par ailleurs, les prestations relatives à la réfection des chaussées ont été légèrement modifiées en fonction de l'état des voies.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est de nouveau réunie le 08 juillet 2010 a décidé d'attribuer les lots 4 et 6 aux entreprises suivantes :

Désignations	Localisations	Estimations (€ HT)	Entreprise retenue	Montants des marchés (€ HT)
LOT 4	Moufia	932 210,00	HYDROTECH RESEAU	758 014,00
LOT 6	Sainte-Clotilde/ Bretagne	604 130,00	HYDROTECH RESEAU	472 155,00
TOTAUX		1 536 340,00		1 230 169,00

L'ensemble des travaux de renouvellement du réseau peut être subventionné par l'Office de l'Eau au taux de 45 % de la dépense éligible, au titre de l'amélioration de la performance des réseaux.

Toutefois le lot 1 - phase 1 et le lot 2 - phase 1, d'un montant global de 993 600,00 € HT, ayant déjà fait l'objet d'un cofinancement de l'Etat, dans le cadre du plan de relance de l'économie, et de l'Office de l'Eau, sont défalqués de cette demande auprès de l'Office de l'Eau.

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, il vous est proposé de valider le nouveau plan de financement, ci-après, de cette opération, pour un montant de 2 378 441,00 € HT correspondant :

- aux montants définitifs des lots attribués initialement (hors lot 1 - phase 1 et lot 2 - phase 1) soit 1 148 272,00 € ;
- aux montants définitifs des lots 4 et 6 attribués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juillet 2010 soit 1 230 169,00 €.

Financier	Dépense éligible (€ HT)	Taux %	Montant (€ HT)
Office de l'Eau	2 378 441,00	45	1 070 298,45
Part communale		55	1 308 142,55

Les crédits sont prévus au Budget Annexe de l'Eau, aux chapitres 23 et article 2315.

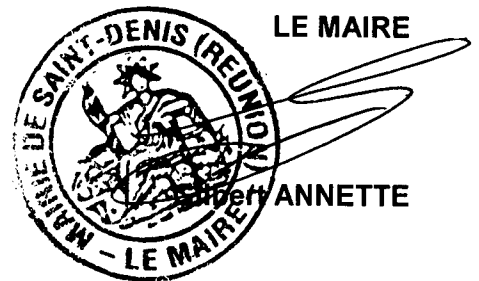
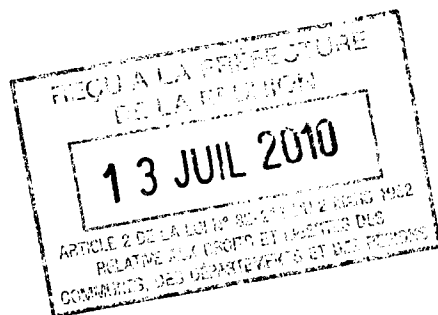
Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le programme modifié de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable (lots 4 et 6) ;
- 2° de prendre acte de la déclaration sans suite de l'appel d'offres pour les lots 4 et 6 et du lancement d'un nouvel appel d'offres pour ces lots ;

Rapport n° 10/4-34

- 3° de m'autoriser à signer les marchés de travaux avec la société HYDROTECH RESEAU, à jour de ces cotisations fiscales et sociales, respectivement :
- pour le lot n° 4 : pour un montant de 758 014,00 € HT, soit 822 445,19 € TTC avec un délai d'exécution de 4 mois ;
 - pour le lot n° 6 : pour un montant de 472 155,00 € HT, soit 512 288,18 € TTC avec un délai d'exécution de 3 mois
- 4° d'approuver le nouveau plan de financement pour l'opération globale de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable (lots 1 / phase 2 ; lot 2 / phase 2 ; lots 3, 4, 5 et 6), tel que présenté ci-dessus ;
- 5° de m'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Office de l'Eau pour l'ensemble de ces lots ;
- 6° de m'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
(PROGRAMME 2010)**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 4 ET 6
ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'OPERATION GLOBALE (lot 1 / phase 2 ; lot 2 / phase 2 ; lots 3, 4, 5 et 6)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Département et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/4-34 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (lots 4 et 6 du programme 2010).

ARTICLE 2

Prend acte de la déclaration sans suite de l'appel d'offres pour les lots 4 et 6 et du lancement d'un nouvel appel d'offres pour ces lots.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer des marchés travaux avec la société HYDROTECH RESEAU, à jour de ces cotisations fiscales et sociales, respectivement :

Délibération n° 10/4-34

- pour le lot n° 4 : pour un montant de 758 014,00 € HT, soit 822 445,19 € TTC avec un délai d'exécution de 4 mois ;
- pour le lot n° 6 : pour un montant de 472 155,00 € HT, soit 512 288,18 € TTC avec un délai d'exécution de 3 mois.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter une subvention au taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau pour le financement de l'opération.

ARTICLE 5

Approuve le nouveau plan de financement pour l'opération globale de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable (Lot 1 / phase 2 ; lots 2 / phase 2 ; lots 3, 4, 5 et 6), comme suit :

Financier	Dépense éligible (€ HT)	Taux %	Montant (€ HT)
Office de l'Eau	2 378 441,00	45	1 070 298,45
Part communale		55	1 308 142,55

ARTICLE 6

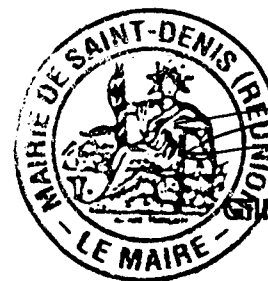
Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 7

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux chapitres 23 et article 2315 du Budget Annexe de l'Eau, et la recette au compte 13 du même BAE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

13 JUIL 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

13 JUIL 2010